

Chasse à l'info

Le ministère du Travail fournit des renseignements adaptés aux jeunes concernant leurs droits et responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail et de normes d'emploi sur son site Web (www.ontario.ca/travail). C'est une excellente ressource pour les enseignants et les élèves qui permet de se renseigner sur les questions liées au monde du travail.

Vous trouverez sur la page qui suit dix (10) questions à choix multiple que vous pouvez photocopier et utiliser. Les élèves peuvent aller au www.ontario.ca/travail pour chercher les réponses. Cet exercice est un devoir intéressant pour renforcer les leçons apprises en classe et explorer des sujets liés au travail.

RÉPONSES :

1 – a

2 – a

3 – d

4 – d

5 – c

6 – d

7 – a

8 – b

9 – b

10 : Le salaire minimum général est de 11,25 \$/h à compter du 1^{er} octobre 2015.

Chasse à l'info

1. La rémunération des heures supplémentaires correspond à :

- a) **1,5 fois ton salaire normal**
- b) 2,5 fois ton salaire normal
- c) 3,5 fois ton salaire normal
- d) aucune de ces réponses

Indice : tu trouveras la réponse à www.ontario.ca/heuressupplementaires

2. Selon la **Loi sur la santé et la sécurité au travail**, tu dois signaler tous les dangers dont tu as connaissance à ton superviseur.

- a) **Vrai**
- b) Faux

Indice : tu trouveras la réponse à www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/ohsa/ohsag_part3.php

3. Parmi les déclarations qui suivent, laquelle est **FAUSSE**?

- a) Les employeurs doivent fournir une pause-repas de 30 minutes pour chaque période de cinq (5) heures travaillées
- b) Les pauses-repas ne sont pas comptabilisées pour calculer les heures supplémentaires
- c) Les pauses-repas ne sont généralement pas rémunérées
- d) **La loi exige que les employeurs accordent des « pauses-café » à tous les employés**

Indice : tu trouveras la réponse à www.ontario.ca/heurestravail

4. Quand devrais-tu parler à ton patron?

- a) Quand tu penses que tu aurais besoin de plus de formation ou d'information concernant ton travail
- b) Lorsque tu vois quelque chose que tu considères comme dangereux
- c) Lorsque tu veux que quelqu'un vérifie si ce que tu fais est correct
- d) **Toutes ces réponses**

Indice : tu trouveras la réponse à www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/ohsa/ohsag_irs.php

5. Quel âge dois-tu avoir pour travailler ou même mettre le pied sur un chantier de construction?

- a) 14 ans
- b) 15 ans
- c) **16 ans**
- d) 17 ans

Indice : tu trouveras la réponse à www.labour.gov.on.ca/french/hs/min_age.php

6. Parmi les suivants, lequel n'est PAS un jour férié?

- a) Fête du Travail
- b) Jour de Noël
- c) Fête du Canada
- d) Jour du Souvenir**

Indice : tu trouveras la réponse à www.ontario.ca/joursferies

- 7. Il est illégal pour ton patron de te congédier si tu refuses d'effectuer un travail que tu considères comme dangereux.**
- a) Vrai**
 - b) Faux

Indice : tu trouveras la réponse à www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/workbook/step4.php

- 8. Si tu te blesses au travail, quelle est la première chose que tu dois faire?**
- a) Rentrer chez toi
 - b) Demander des premiers soins et informer ton employeur**
 - c) Appeler chez toi
 - d) T'asseoir et pleurer

Indice : tu trouveras la réponse à www.labour.gov.on.ca/french/hs/faqs/rights.php

- 9. Un employeur doit toujours donner un avertissement à un employé avant de le congédier.**
- a) Vrai
 - b) Faux**

Indice : tu trouveras la réponse à www.ontario.ca/licencierement

- 10. Quel est le salaire minimum *général* que doivent recevoir les employés?**
Écris le montant : _____

Indice : tu trouveras la réponse à www.ontario.ca/salaireminimum